

### PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice :	<b>29</b>	L'an <b>deux mille vingt-quatre, le lundi 22 avril 2024</b> à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi 16 avril 2024, s'est réuni en mairie salle du conseil municipal, en séance publique, <b>sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.</b>
Nombre de conseillers présents :	<b>15</b>	
Nombre de pouvoirs enregistrés :	<b>10</b>	
Nombre de conseillers votants :	<b>25</b>	

#### TABLEAU DES CONSEILLERS PRESENTS, REPRESENTES OU EXCUSES

NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à	NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à
BONNICHON	Frédéric	X			GUILLOT	Brigitte	X		
FAURE-IMBERT	Danielle	X			CANET	Antoine	X		
CHAUVIN	Lionel		X	D. FAURE-IMBERT	DESPLANQUE	Brigitte		X	M. CACERES
CACERES	Marie	X			MAUPIED	Catherine		X	JF. MESSEANT
VIDAL	Thierry	X			BAYLE	Bernard	X		
ABELARD	Nathalie	X			GAILLARD	Jean-Luc		X	F. BONNICHON
WATERLOT	Philippe		X	J. CREGUT	MESSEANT	Jean-François	X		
MECKLER	Emanuelle	X			MELUT	Valérie		X	T. VIDAL
GARCIA	Ramon	X			DUARTE	Marie-Christine		X	N. ABELARD
CRETIN	Chantal	X			BIONNIER	Cédric		X	D. RAVEL
RAVEL	Dominique	X			VERMERSCH	Vincent		X	
PORTE	Michèle	X			CROZY MACHEBOEUF	Carote		X	
ROUVIER-AMBLARD	Marie		X	E. MECKLER	VINCENT	Eric		X	
DOLAT	Gilles		X	B. GUILLOT	TOUIJAR	Tarek		X	
CREGUT	Jacques	X							

## ORDRE DU JOUR

RAPORTEURS		DELIBERATIONS	
<b>PREAMBULE</b>			
Frédéric BONNICHON	<b>0</b>	COMPTE-RENDU A L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT DU 29 JANVIER 2024 AU 18 MARS 2024	
Frédéric BONNICHON	<b>0</b>	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2024 - <b>ANNEXE</b>	
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>			
Frédéric BONNICHON	<b>1</b>	APPROBATION DE LA CONVENTION TEMPORAIRE DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CHATEL-GUYON ET RLV CONCERNANT LA PISCINE MUNICIPALE MAURICE RAVEL - <b>ANNEXE</b>	
Frédéric BONNICHON	<b>2</b>	FIXATION DES TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE MAURICE RAVEL	
<b>RESSOURCES ET CITOYENNETÉ</b>			
Jean-François MESSEANT	<b>3</b>	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	
<b>CADRE DE VIE</b>			
Danielle FAURE-IMBERT	<b>4</b>	CHARTRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A USAGE COMMERCIAL - ANNULE ET REMPLACE - <b>ANNEXE</b>	
Danielle FAURE-IMBERT	<b>5</b>	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A USAGE COMMERCIAL	
Nathalie ABELARD	<b>6</b>	CREATION DE JARDINS FAMILIAUX PETIT RAZAT - ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - <b>ANNEXE</b>	
Nathalie ABELARD	<b>7</b>	IDENTIFICATION DES ZONES ACCELERATION DE PRODUCTION ENERGIES RENOUVELABLES - <b>ANNEXE</b>	
Dominique RAVEL	<b>8</b>	CESSION DE PARCELLES CADASTREES 103 361 AA 109 ET DP2 - REVAILLOT - SISE RUE DU FOUR BANAL	
<b>JEUNESSE</b>			
Thierry VIDAL	<b>9</b>	ORGANISATION DES SEJOURS D'ETE 2024 : DESTINATIONS, MODALITES ET TARIFS	
Thierry VIDAL	<b>10</b>	CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA RESTAURATION SCOLAIRE- <b>ANNEXE</b>	
<b>INTERCOMMUNALITÉ</b>			
Frédéric BONNICHON	<b>11</b>	DEMANDE DE FINANCEMENT ABRIS BUS REGION - <b>ANNEXE</b>	

Thierry VIDAL est secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H30 et constate que le quorum est atteint.

## PREAMBULE

### 0. COMPTE-RENDU A L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU 18 MARS 2024 AU 22 AVRIL 2024

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Par délibération du 27 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire. Le tableau ci-dessous récapitule les décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT :

N°	N° de décision et objet	MONTANT T.T.C. (le cas échéant)	MONTANT H.T. DES TRAVAUX (le cas échéant)
4	24D15-DECIS-007-CADRE DE VIE -18.03.2024-PORTANT SUR LA REALISATIOIN D'UNE ETUDE DE FAISABILITE VOIE VERTE - DEMANDE DE FINANCEMENT	3 000 €	
5	24D15-DECIS-008-FINAN-13032024.PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTIONREGION POUR L'AMENAGMENT DU TERRAIN SYNTHETIQUE		200 000 €
26	24D15-DECIS-009-ADMIN-18.03.2024. PORTANT SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC-RESERVOIR D'EAU		
	24D15-DECIS-010-ADMIN-18.03.2024. PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT AU BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE AVEC L'APR		
	24D15-DECIS-011-ADMIN-19.03.2024. PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE AVEC L'APR (sous location)		
26	24D15-DECIS-012-FINAN-22032024.PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION REGION POUR L'OPTIMISATION ENERGETIQUE DE LA PISCINE		13 380,00 €

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

### 0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2024

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du 18 Mars 2024

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1. APPROBATION DE LA CONVENTION TEMPORAIRE DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CHATEL-GUYON ET RLV CONCERNANT LA PISCINE MUNICIPALE MAURICE RAVEL

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération et présente le contexte historique de la gestion de la piscine municipale avec différents modes de gestion. A ce stade du dossier, l'enjeu est de tendre à harmoniser les tarifs et la gestion de la fréquentation de ce type d'équipement à l'échelle communautaire.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les termes de la convention temporaire de partenariat entre la commune de Châtel-Guyon et la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans concernant le piscine municipale Maurice Ravel et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous documents afférents, permettant sa mise en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### 2. FIXATION DES TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE MAURICE RAVEL

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération en indiquant que consécutivement à la précédente délibération le sujet de ce point est de voter des tarifs identiques à ceux pratiqués à l'échelle communautaire afin de

faciliter le parcours de l'utilisateur entre les différents équipements nautiques. Ainsi, avec un même abonnement, l'utilisateur pourra indifféremment fréquenter la piscine de Riom et/ou la piscine de Châtel.

L'assemblée indique que cette harmonisation va dans le sens de l'utilisateur et renforce l'attractivité du territoire en mettant en cohérence les tarifs et les équipements à l'échelle territoriale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les tarifs de la piscine pour la saison estivale 2024.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## RESSOURCES ET CITOYENNETÉ

### 3. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jean-François MESSEANT

Monsieur MESSEANT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'actualisation du tableau des effectifs et d'inscrire les crédits nécessaires à ces créations d'emplois au budget correspondant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## CADRE DE VIE

### 4. CHARTE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A USAGE COMMERCIAL - ANNULE ET REMPLACE

Rapporteur : Danielle FAURE-IMBERT

Madame FAURE-IMBERT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal D'APPROUVER la version modifiée de la charte d'autorisation du domaine public à usage commercial, ainsi que ses annexes comprenant la procédure de demande d'AOT et le nuancier RAL.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### 5. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A USAGE COMMERCIAL

Rapporteur : Danielle FAURE-IMBERT

Madame FAURE-IMBERT présente les éléments relatifs à la délibération. L'enjeu est de rendre plus cohérent la tarification en lien avec certains espaces notamment en ce qui concerne le parc thermal.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal D'APPROUVER la nouvelle tarification d'occupation du domaine public pour un usage commercial.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### 6. CREATION DE JARDINS FAMILIAUX PETIT RAZAT - ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Rapporteur : Nathalie ABELARD

Madame ABELARD présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la création de jardins familiaux à Petit Razat, de fixer le prix de la location à 30 € par an et par lot et enfin, d'approuver la convention de mise à disposition de foncier à titre précaire et révocable - jardins familiaux

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **7. IDENTIFICATION DES ZONES ACCELERATION DE PRODUCTION ENERGIES RENOUVELABLES**

Rapporteur : Nathalie ABELARD

Madame ABELARD présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le bilan de la concertation publique relative à la définition des zones d'accélération de production d'énergie renouvelables sur la commune de Châtel-Guyon, de définir comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune, les zones ayant fait l'objet de la concertation publique, et enfin de valider la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Puy-de-Dôme, sous forme cartographiques (SIG), ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, dont la ville de Châtel-Guyon est membre.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **8. CESSION DE PARCELLES CADASTREES 103 361 AA 109 ET DP2 - REVAILLOT - SISE RUE DU FOUR BANAL**

Rapporteur : Dominique RAVEL

Monsieur RAVEL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder à Madame REVAILLOT Eliane la parcelle 103 361 AA 109 et la parcelle d'un délaissé dp2 au prix de 1740 €uros au regard du procès-verbal de délimitation et du plan de division proposés par le cabinet d'expert géomètre Bisio et Associé.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

# **JEUNESSE**

## **9. ORGANISATION DES SEJOURS D'ETE 2024 : DESTINATIONS, MODALITES ET TARIFS**

Rapporteur : Thierry VIDAL

Monsieur VIDAL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs des séjours été 2024.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **10. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Rapporteur : Thierry VIDAL

Monsieur VIDAL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée demande s'il existe à l'échelle communautaire une réflexion sur une cuisine centrale communautaire.

Monsieur le maire indique qu'effectivement ce sujet fait l'objet d'une réflexion continue compte tenu de l'absence de marge de manœuvre sur les équipements publics existants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes et l'adhésion de la Commune de Châtel-Guyon, d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement, d'approuver que la Ville de Châtel-Guyon intervienne en qualité de coordonnateur du groupement et assurera, à ce titre, l'ensemble des opérations de passation des marchés jusqu'à leur attribution telles que définies dans la convention de groupement, d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement ainsi que tous les documents inhérents à cette procédure, et enfin, de désigner Monsieur Cédric BIONNIER comme membre titulaire et Monsieur Thierry VIDAL comme membre suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offre du groupement de commandes.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 11. DEMANDE DE FINANCEMENT ABRIS BUS REGION

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter l'opération et modalités de financement, d'approuver le dépôt d'une demande de financement dans le cadre de ce dispositif avec le montant correspondant aux frais de la réalisation de la dalle béton, et enfin d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet et à signer tout document relatif à cette opération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 00**

---

Frédéric BONNICHON  
Maire de Châtel-Guyon



Thierry VIDAL  
Secrétaire de séance du conseil municipal

